

Mot d'ouverture de la part du Service des musées de France à l'occasion du colloque « La spoliation des œuvres d'art en France sous l'occupation allemande (1940-1944) »

**Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland,
Bonn, Allemagne
30 novembre – 1^{er} décembre 2017**

Vincent Lefèvre

Meine Dame und Herren,

Ich freue mich darauf, heute hier zu sein. Aber ich bedaure, daß meine Praxis des Deutschen zu alt ist, um mich in der Sprache des Landes, das uns willkommen heißt, auszudrücken.

Ich muß daher auf Französisch sprechen.

Monsieur le Consul Général,

Mesdames, Messieurs,

Le thème du colloque qui nous réunit pour deux jours interroge une des pages noires de l'histoire de l'Allemagne et de la France.

Les spoliations d'œuvres d'art, en France, comme dans le reste de l'Europe, ont été prises en compte très tôt. Ainsi, la déclaration interalliée de Londres du 5 janvier 1943, comme la plupart d'entre vous le sait, précise que les dix-huit gouvernements et autorités signataires se réservent la possibilité de prendre des actes positifs dans leur législation pour déclarer nuls « *tous transferts ou transactions relatifs à la propriété, aux droits ou aux intérêts de quelque nature*

qu'ils soient, qui sont ou étaient dans les territoires sous l'occupation ou le contrôle direct ou indirect des gouvernements avec lesquels ils sont en guerre, ou qui appartiennent ou ont appartenu aux personnes (y compris les personnes morales) résidant dans ces territoires. Cet avertissement s'applique tant aux transferts ou transactions se manifestant sous forme de pillage avoué ou de mise à sac, qu'aux transactions d'apparence légale, même lorsqu'elles se présentent comme ayant été effectuées avec le consentement des victimes ».

Mais si la dimension économique de ces pillages a été perçue d'emblée, il a fallu plus de temps pour mieux en percevoir la dimension idéologique, qui participe intégralement de la volonté d'annihilation propre à la Shoah.

Depuis la fin du second conflit mondial, cette plaie n'est pas encore cicatrisée et, aujourd'hui encore, on ressent de manière impérieuse la double nécessité de réparer et de comprendre.

La réparation a commencé aussitôt après la fin de la Seconde guerre mondiale, en tâchant de restituer aux survivants ou à leurs ayants droit les biens culturels récupérés. Les efforts comme les résultats furent importants et doivent être soulignés

Malheureusement, il faut bien admettre que, dès les années 1950, un désintérêt général pour la question s'est progressivement manifesté et que les restitutions, si elles n'ont jamais totalement cessé, ont fortement ralenti. Depuis une vingtaine d'années, on constate un phénomène inverse, c'est-à-dire une nouvelle prise de conscience, qui va s'accroissant et s'accompagne de nouveaux questionnements, ainsi qu'une reprise notable des restitutions.

De nombreuses circonstances expliquent ce nouveau contexte : la possibilité de consulter des sources jusque-là non ou peu accessibles, notamment grâce aux nouveaux instruments numériques mais, plus encore, le changement de

génération, tant du côté des familles de victimes de spoliations que de celui des institutions qui ont pu jouer un rôle aussi bien dans les opérations de spoliation que de restitution.

Pour autant, bien du travail reste à accomplir !

Et, plus le temps passe, plus la nécessité de comprendre s'accroît. Comprendre le mécanisme des spoliations mais comprendre aussi notre attitude collective vis-à-vis de ce phénomène, ainsi que les comportements contrastés qui ont pu s'ensuivre.

C'est pourquoi, la recherche en ce domaine est absolument primordiale. J'exprime là une conviction profonde et, en disant cela, permettez-moi de parler non pas tant comme représentant du ministère de la Culture français que comme historien moi-même (même si mon domaine de compétence n'a rien à voir avec celui qui nous réunit aujourd'hui).

La recherche est primordiale, disais-je, à au moins trois titres.

Tout d'abord, elle est le moyen de disposer des outils permettant de retracer le destin des œuvres d'art, et donc, potentiellement, de les restituer. A cet égard, je rappellerai que du côté français, les ministères de la Culture et des Affaires étrangères s'attachent à développer de nouveaux outils, par exemple en numérisant de nombreux fonds d'archives ou bien encore les catalogues des ventes réalisées sur le marché parisien durant l'Occupation mais aussi dans les décennies antérieures, pour mieux établir les provenances des œuvres. Ce faisant, les deux ministères s'associent aussi avec d'autres institutions pour mener une partie des recherches afin de progresser dans l'historique des œuvres sans attendre d'être saisis de demandes de la part des ayants droit – une démarche qui commence à porter ses fruits comme l'atteste un rapport, appelé à devenir annuel, remis conjointement par les deux ministères au Parlement français. A cet égard,

je voudrais saluer tout particulièrement la Commission d'indemnisation des victimes de spoliation et son président, Michel Jeannoutot, ainsi que la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Ensuite, la recherche nous permet de mieux comprendre le contexte général dans lequel les spoliations puis les restitutions ont eu lieu. En effet, nos perceptions en la matière ont beaucoup évolué au fil du temps. Si les spoliations sous forme de pillage ont toujours été bien connues, comme je le rappelais en commençant, il nous a fallu beaucoup plus de temps pour mettre le doigt sur le phénomène des ventes forcées ou sous la contrainte. Mais on peut encore élargir la perspective et voir que certaines familles ont été amenées à se dessaisir de certains de leurs biens non pas du fait d'une violence directe mais des circonstances. C'est ainsi que récemment la France a restitué un tableau catalogué MNR (et s'apprête à le faire pour un second) vendu normalement en France avant la guerre par une famille fuyant l'Allemagne mais ayant besoin de financer son exil.

Enfin, la recherche est une nécessité pour pouvoir mener un travail de fond, argumenté et, sinon dépassionné (car la recherche ne se conçoit pas sans une certaine passion), du moins éloigné des polémiques ou des déclarations à l'emporte-pièce. Car la réalité est complexe, et rarement univoque, comme les communications qui vont suivre vont certainement le montrer avec brio.

C'est pourquoi un colloque comme celui-ci s'avère non seulement très utile mais aussi très important pour les institutions culturelles, les communautés de chercheurs et, plus largement, pour nos sociétés. Une manifestation scientifique comme celle-ci est essentielle pour faire avancer la recherche en même temps que les consciences.

Je tiens donc à en remercier chaleureusement les organisateurs : le Deustches Zentrum Kulturgutverluste, notamment Gilbert Lupfer et Rüdiger Hütte, le Centre allemand d'histoire de l'art à Paris et son directeur Thomas Kirchner, et le Forum Kunst und Markt der Technischen Universität, Berlin, en particulier Bénédicte Savoy. Je tiens également à remercier Rein Wolfs et le Kunst- und Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland pour leur accueil.

Je voudrais également saluer la Conference on Jewish Material Claims against Germany, en particulier Wesley A. Fisher et Rüdiger Mahlo.

J'aurai plaisir à assister à l'ensemble des communications et des débats, que j'imagine d'avance très riches, et il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de fructueux travaux.

Vincent Lefèvre